

2024 RAPPORT ANNUEL

ÉDITO

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2024 du Service public de Wallonie.

Ce document, qui va bien au-delà des chiffres et des statistiques, incarne l'engagement quotidien de nos équipes, qui œuvrent chaque jour pour le bien-être des citoyens.

Cette année encore, le rapport met en lumière les domaines essentiels que nous couvrons : mobilité, infrastructures,

économie, emploi, recherche, finances, logement, patrimoine, action sociale, agriculture et environnement. Chacun de ces secteurs est le reflet de notre volonté d'apporter des solutions concrètes et durables aux défis que rencontrent quotidiennement les Wallonnes et les Wallons.

Ce rapport d'activités permet également de souligner l'importance de notre mission : servir le public avec sens et responsabilité. Chaque action, chaque projet, chaque

initiative a un impact direct sur la vie des citoyens. Nous sommes fiers d'être le premier employeur public de la région, et nous tenons à remercier chaleureusement toutes les équipes et leur management pour leur sérieux et leur attention dans l'exercice de leurs fonctions.

Bonne et agréable lecture à toutes et à tous !

SOMMAIRE

04	SPW SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
20	SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES
22	SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT
34	SPW TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE, ÉNERGIE
48	SPW INTÉRIEUR ET ACTION SOCIALE
56	SPW ÉCONOMIE, EMPLOI, RECHERCHE
66	SPW FINANCES

SECRÉTARIAT — GÉNÉRAL

Introduction

L'année 2024 a été marquée par un mot d'ordre central pour le Secrétariat général : la transversalité. Cette approche a été déclinée tant en interne qu'en externe, se concrétisant par des réalisations significatives au sein de l'entité. En interne, les équipes du Secrétariat général ont mis en œuvre des projets qui ont véritablement pris forme en 2024, illustrant notre engagement à travailler de manière intégrée et collaborative. Le Secrétariat général a également continué de préparer son futur déménagement visant à rassembler dans un seul et même bâtiment la majeure partie de ses collaborateurs et collaboratrices. Les travaux d'aménagement intérieur du bâtiment ont commencé et de nombreux groupes de travail ont été lancés afin de vivre au mieux ce déménagement.

En externe, notre manière de travailler a également évolué, avec des projets d'envergure portés par les équipes du Secrétariat général au service des citoyens. Parmi ces initiatives, nous pouvons notamment citer l'organisation du Jobday. De nombreux projets visant à simplifier nos processus ont aussi été lancés tel que le processus subsidié SAMPO qui vise à faciliter le traitement des subventions.

L'année 2024 a enfin été synonyme de renouveau, avec l'arrivée de nouveaux visages au sein du Gouvernement wallon à la suite des élections et d'une nouvelle Déclaration de Politique régionale (DPR). Le Secrétariat général a dû s'adapter à ces changements et continuera à s'adapter, renforçant ainsi la dynamique de transversalité pour répondre aux nouveaux enjeux.

“ PÔLE STRATÉGIE ”

La direction fonctionnelle et d'Appui et le pôle Appui au Pilotage du SPW Digital

La direction fonctionnelle et d'Appui, qui offre un support de première ligne aux 1.200 agents du Secrétariat général, a revu, au cours de l'année 2024, l'intégralité de son offre de services afin de la rendre plus claire et plus accessible.

Le pôle Appui au Pilotage a, de son côté, passé, entre autres, 10 marchés publics en lien avec le digital au SPW et assuré le reporting des portefeuilles de projets du SPW Digital.

L'optimisation et les relations usagers

La direction de l'Optimisation et des Relations Usagers a poursuivi le déploiement de ses activités autour de 3 axes :

- **Amélioration et simplification de l'expérience des usagers :** développement d'une stratégie d'écoute de la voix de l'utilisateur, appui à la rédaction claire de documents...
- **Optimisation des dispositifs :** harmonisation des appels à projets, initiation de la simplification administrative pour les agriculteurs...
- **Maîtrise des activités via l'amélioration continue :** finalisation de la cartographie des processus, implémentation d'un outil pour modéliser les processus et gérer les risques...

Une dynamique sur le renforcement de la culture de la simplification a été initiée. Les travaux s'inscrivent dans la mise en place du « Choc de la simplification » porté par le nouveau gouvernement.

Les plans transversaux

Quatre stratégies sont coordonnées par la cellule des Stratégies transversales :

Plan de Relance de la Wallonie, Plan National de Relance et de Résilience, Plan de sortie de la pauvreté et Contrat d'administration 2020-2025, impliquant la mobilisation de près de 70 organismes partenaires.

Chacune de ces stratégies fait l'objet d'un suivi rapproché permettant de fournir au gouvernement et au comité stratégique les informations nécessaires au pilotage de près de 900 projets. Pour ce faire, la cellule des Stratégies transversales œuvre à l'amélioration continue des outils et méthodes en matière de gestion de projets.

Le Service commun d'Audit

Le Service commun d'Audit (Wallonie/Fédération Wallonie-Bruxelles), ce sont :

• Près de 200 missions d'audit réalisées en 2024 ;

- 22 missions réalisées en audit interne en 2024 et plus de 1.700 recommandations émises depuis 2014 ;

- Plus de 100 millions € audités couvrant plus de 7 programmes européens (Feder, Interreg, FSE, Amif, Erasmus +...);

- 22 missions d'audit et 73 suivis de missions d'audit (suivi des plans d'action et recommandations) réalisés au niveau du secteur du logement public wallon en 2024 ;

- La réalisation des missions d'audit interne au sein de l'Organisme payeur de Wallonie en charge du paiement des aides agricoles.

La coordination des fonds européens

À la suite de l'appel à projets dédié au « Fonds pour une Transition juste » lancé en 2023, 62 nouveaux projets menés par des acteurs publics ont été retenus par le Gouvernement wallon début 2024. Ceux-ci représentent une contribution européenne de 82 millions € sur l'enveloppe totale du FTJ allouée à la Wallonie qui s'élève à 182 millions €.

En plus de l'appel lancé pour le FEDER en 2023, le nombre de projets publics qui sont accompagnés et suivis dans le cadre de la programmation 2021-2027 s'élève donc à 436.

L'année 2024 a également vu la désignation de tous les instruments financiers du programme ainsi que le lancement de mesures d'aides pour les entreprises.

Par ailleurs, deux évaluations ont été lancées : l'une concerne l'initiative « REACT-EU » mise en place pour atténuer les effets immédiats de la crise du COVID-19, et l'autre est dédiée à l'examen réglementaire du programme 2021-2027 à mi-parcours.

Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX)

En 2024, le Centre régional de crise a été **renommé Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX)**. L'action de la Région en matière de prévention des risques et gestion des crises a été renforcée. Une analyse régionale des risques a également été publiée. Celle-ci identifie 10 enjeux majeurs actuels pour la Wallonie (sécheresse, épidémies, vagues de chaleur, inondations...). Des formations et le jeu sérieux « Cit'In Crise » sur la gestion des inondations ont vu le jour pour accroître la culture du risque au sein du SPW. Sur l'année 2024, ce sont environ **160 agents qui ont été formés à la gestion de crise** et près de 180 joueurs pour le jeu « Cit'In Crise ».

Développement durable

L'année 2024 a été l'occasion de **faire le bilan de plusieurs stratégies et plans coordonnés par la direction du Développement durable** (Stratégie wallonne de développement durable, Stratégie Circular Wallonia, Alliance Climat Emploi Rénovation et commande publique responsable).

Comme chaque année, la direction a organisé plusieurs événements mobilisateurs : la 2^e édition des Rencontres des acteurs de la transition alimentaire, la 6^e édition du Rendez-vous des acteurs de la commande publique, la Quinzaine de l'économie circulaire et le colloque « Le reporting de durabilité : défis et opportunités pour les entreprises wallonnes ».

Épinglons aussi l'élaboration d'un avis visant à améliorer la gouvernance de la politique alimentaire wallonne.

Contrat d'administration et Plan de Relance : vers plus de cohérence

En mars 2024, le Service Public de Wallonie a publié le rapport d'évaluation de son Contrat d'administration 20-25. Cette évaluation a porté sur les 952 projets qui ont été mis en place et qui ont représenté la véritable feuille de route du SPW durant la législature.

Le SPW a ainsi démontré, comme le rapport en témoigne, qu'il avait la capacité d'être le bras armé du Gouvernement pour venir en aide et en appui à nos habitants, permettant une continuité de leurs activités ou tout simplement de leur trajet personnel et collectif, portant des projets novateurs et adaptant sa feuille de route pour répondre aux enjeux de la Wallonie.



SPW SUPPORT

Gestion du personnel et fonction publique

Le département de la Gestion du Personnel et de la Fonction publique, ce sont notamment :

- **592 nouveaux agents au SPW**
- 28 % : les opportunités d'emploi ont été consultées 936.592 fois sur le site de talents Wallonie (soit 28 % de plus qu'en 2023) ;
- 7.558 candidatures spontanées reçues (soit 26 % de plus qu'en 2023) ;
- 2.735 visiteurs lors du Jobday ;
- 114 propositions pour l'avenir de la fonction publique rédigées ensemble par le SPW et 18 OIP ;
- La mise en œuvre du projet pilote « i-voluer » qui vise à accompagner la montée en compétences numériques des agents.

Les activités juridiques et la traduction

En 2024, le département a été attentif aux dernières modifications de la législation fédérale adoptées pour favoriser la participation des PME aux marchés publics. La priorité fut d'adapter ces nouveautés à la réalité des marchés wallons.

En 2024, les tests pour Omega, le futur outil de gestion dématérialisée des marchés publics du SPW, ont également débuté.

Un guide de la rédaction de la norme wallonne a vu le jour ainsi qu'une circulaire « mieux légiférer ». Ces outils participeront à la simplification juridique et administrative de la Wallonie.

La cellule traduction a, quant à elle, mis ses services à disposition des différents départements du SPW concernés par la présidence belge de l'Union européenne.

La gestion mobilière

En 2024, **6.851 bons de commande** ont été adressés aux différents fournisseurs de biens meubles et services mobiliers, pour un montant global de **5.812.124 €**.

Ces bons de commande ont été émis pour répondre, entre autres, aux besoins des déménagements dans le cadre de la stratégie immobilière.

Une attention particulière a été portée au réemploi (armoires, postes de travail, chaises, tables ...) lors des déménagements.

En quelques chiffres :

- **969 avis de marchés publics et d'invitations à déposer une offre publiés ;**
- 506 contrôles sociaux de marchés publics passés par la Région wallonne ;
- 171 avis de LEGISA rendus sur des décrets et des arrêtés du Gouvernement wallon ;
- 340 nouveaux textes publiés sur le site WALLEX ;
- 7.226 pages traduites, toutes langues confondues.

La gestion immobilière

En 2024, le département de la Gestion immobilière a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie immobilière adoptée par le gouvernement. Dans ce cadre, il a continué les projets d'aménagements de **+ 60.000 m² de surfaces de bureaux destinés à accueillir et regrouper les services du SPW.**

En mars, 436 agents du SPW Economie, Emploi, Recherche ont rejoint le site CAUCHY et en juillet, 600 collaborateurs du SPW Finances ont intégré le site CROSSPOINT.

La gestion immobilière en 2024, ce sont aussi :

- 3.597 demandes d'intervention concernant des travaux de maintenance pour les ascenseurs, l'électricité, les sanitaires, les accès, ainsi que pour le maintien en fonctionnement des équipements de chauffage et ventilation ;

- 9 marchés de fournitures pour un montant de 391.220 € ;
- 62 marchés de services pour un montant de 5.982.329 € (concernant notamment l'entretien et la maintenance des équipements techniques des bâtiments, les systèmes de chauffage, l'électricité) ;
- 41 marchés de travaux pour un montant de 8.201.918 € (concernant les aménagements des espaces de bureaux ainsi que des travaux de préservation des bâtiments).

L'information aux citoyens et citoyennes

L'information de première ligne vers les citoyens wallons se traduit par :

- **107.000 contacts dans les Espaces Wallonie ;**
- 107.000 appels traités via le Téléphone vert ;
- 41.449 abonnés sur Facebook ;
- 2.671.776 visites sur wallonie.be ;
- 103.984 abonnements au magazine Vivre la Wallonie ;
- Pour soutenir les campagnes de communication, 85.395 affiches, 62.200 brochures, 88.860 dépliants et 49 capsules vidéo ont été réalisés ;
- Pour l'information générale, 54.000 ouvrages sont à consulter dans la bibliothèque du SPW. 157.435 consultations de ressources documentaires via le portail Bibliowall et 67.200 consultations des archives régionales ont été recensées.

PFAS, intempéries, élections locales... beaucoup de sujets d'actualités ont marqué la vie quotidienne des citoyens et citoyennes en 2024. Toutes les équipes du département de la Communication ont été mobilisées pour les informer et les accompagner dans ce contexte.

La transformation digitale du service public, au bénéfice des usagers et des collaborateurs et des collaboratrices du SPW.

L'infrastructure IT en 2024 en quelques chiffres clés :

- Un parc de plus de 9.500 PC ;
- 2.950 postes téléphoniques physiques et 7.500 postes téléphoniques accessibles via les PC pour 9.750 utilisateurs ;
- 250 serveurs physiques et 2.700 serveurs virtuels (répartis sur 3 datacenters) fournissant l'infrastructure desservant notamment une centaine de sites web et plus de 400 applications web ;
- 1.200 bases de données ;
- Plus de 660.000 licences gérées ;
- 2.541 PC achetés.

Les projets IT

168 projets IT menés par le SPW Digital :

- 102 projets en cours d'accompagnement ;
- 49 nouveaux projets lancés ;
- 17 projets finalisés.

Les données en Wallonie

Échange de données

En 2024, via la Banque carrefour d'Échange de Données (BCED) et le SPW Digital :

- 90 services d'accès aux données mis à disposition et utilisés ;
- 48,5 millions de requêtes de données.

Données géographiques

À travers le Géoportail de la Wallonie, le SPW assure la diffusion de plus de 850 données géographiques de la Wallonie.

Pour le Géoportail de la Wallonie et WalOnMap, l'outil cartographique associé, ce sont annuellement plus de 2.600.000 visites et plus de 7 millions de pages vues. Au quotidien, le Géoportail accueille une moyenne de 10.000 visiteurs et plus de 5 millions de requêtes auprès du serveur principal des données.

Les outils collaboratifs

L'usage de SharePoint s'est intensifié en 2024, ce qui se traduit par une progression de l'utilisation de l'espace de stockage et par une augmentation de la création de sites via SharePoint.

55 nouveaux sites d'équipe et 12 nouveaux sites de communication interne ont ainsi vu le jour.

Au cours de l'année 2024, le centre de services outils collaboratifs a également :

- soutenu le métier dans son autonomie avec les outils collaboratifs ;
- appuyé le métier dans le développement de son autonomie dans la réalisation avec les outils collaboratifs au travers de 3 hackathons ;
- géré plus de 1.850 applications.

Le multicanal

- 18 nouveaux sites web ont été développés par le Centre de Services multicanal en 2024 (dont les portails de l'environnement et de l'économie), portant à 64 le nombre de sites hébergés par le SPW Digital et à plus de 11 millions le nombre de visites annuelles (tous sites confondus).
- 178 nouvelles démarches ont été publiées sur le portail wallonie.be en 2024, pour un total de 1.146 démarches ;
- 281 formulaires sont disponibles dans Mon Espace, parmi lesquels 61 nouvelles démarches dématérialisées en 2024. 223.000 dossiers ont été soumis en ligne en 2024, pour un total de 1.325.000 connexions sur l'année. 203.000 nouveaux comptes ont été créés par des usagers, pour un total de 753.000 comptes.

L'amélioration de l'expérience utilisateur

Au cours de l'année 2024, le SPW Digital est intervenu dans le cadre de divers projets pour concevoir l'expérience utilisateur et/ou pour construire les interfaces utilisateur (Mon espace, Géoportail de la Wallonie, Portail Economie ...).

L'objectif visé par ces différentes démarches est une expérience utilisateur plus cohérente et transversale et une réduction du temps et des coûts de développement.

L'agilité

64 agents du SPW ont été formés à la méthode Agile.

Le pôle Standards, Méthodologie et Études a également mis en place une approche sur le développement, la sécurité et l'exploitation permettant d'accélérer les déploiements des logiciels intégrant la qualité et la sécurité informatique.

Exploitation

Dans sa mission visant à offrir des infrastructures sécurisées, efficaces, stables et sans faille, le département de l'Exploitation a réalisé plus de 30 projets sur l'année écoulée afin de simplifier, optimiser, renforcer ou compléter les services de son catalogue.

On peut citer : le renouvellement des pare-feux, la simplification et l'ajout de services de contrôle d'accès, le déploiement d'une solution de containerisation ainsi que d'une plateforme d'observabilité ou encore l'optimisation de ses systèmes de surveillance des menaces informatiques.

Sécurité

Le pôle Sécurité s'est concentré en 2024 sur :

- La préparation d'un marché-cadre pour l'auto-évaluation de la conformité à la directive NIS2 ;
- La stratégie pour la détection et la réponse aux incidents cyber ;
- L'élaboration de standards de cybersécurité relatifs au cycle de vie des logiciels ;
- La constitution d'une équipe projet pour la gestion des cyber-risques ;
- L'amélioration de la détection et du traitement des vulnérabilités ;
- La réalisation de dizaines d'analyses de risques et accompagnement de projets ;
- La gestion de plusieurs incidents de sécurité majeurs liés à des cyber-attaques.

L'innovation digitale

En 2024, le pôle Développement des Usages innovants a soutenu la transformation digitale du SPW Digital avec des prototypes et PoCs (Proof of Concept) incluant l'IA générative et l'Internet des objets. Il a organisé des événements comme « Innovons ensemble », mis en place des ateliers de « Design thinking » et lancé une communauté d'innovateurs et innovatrices. Le pôle a également collaboré avec l'École d'Administration publique (EAP) et l'Agence du Numérique à des formations sur l'IA, et renforcé les partenariats avec des réseaux comme « Network Innovation » du SPF-BOSA et « Digital Wallonia 4ai ».

En 2024, le SPW Mobilité et Infrastructures (SPW MI) a entrepris et poursuivi une série de projets d'envergure dont l'objectif principal est l'amélioration constante de l'offre d'infrastructures de qualité permettant le développement de solutions de mobilité partout en Wallonie.

Un axe majeur de ces projets est la modernisation du réseau fluvial dans le cadre du programme européen Seine-Escaut qui vise à relier les bassins des deux fleuves. Un projet qui inclut la construction d'une nouvelle écluse à Obourg afin d'accueillir désormais des péniches plus grandes (2.000 T), mais aussi la réouverture du canal Pommeroeul-Condé et le rehaussement des ponts du canal Albert. Enfin, l'année a également été marquée par l'agrandissement du terminal à conteneurs de Liège Trilogiport visant à augmenter sa capacité de transbordement.

Concernant les infrastructures cyclables, le SPW MI a développé et amélioré le réseau RAVeL. Que ce soit au travers de l'inauguration du RAVeL urbain de la Ligne 44A à Spa, la mise en service d'une nouvelle portion de la ligne 127 entre Lincent et Huccorgne,

ou encore de l'aménagement cyclable entre Arlon et Luxembourg. Finalement, les grands axes ne sont pas en reste puisqu'un projet de cyclostrade entre le pont de Seraing et l'aéroport de Liège est à l'étude, et qu'une piste cyclable a été créée à Chastre.

Parallèlement, **des projets routiers se sont poursuivis** en 2024, notamment la réhabilitation de la traversée de Francorchamps, qui inclut la création de trottoirs, d'une piste cyclable bidirectionnelle et de bandes de circulation.

Ces investissements visent à stimuler les échanges commerciaux, à attirer de nouvelles entreprises et à créer des emplois. Le report modal du transport de marchandises vers les voies navigables et la promotion de la mobilité active contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces aménagements améliorent le cadre de vie en réduisant la pollution et le bruit, en assurant la sécurité et en développant des pôles d'attractivité.

En somme, **ces initiatives témoignent d'une volonté de moderniser les infrastructures, de promouvoir la mobilité durable et de renforcer le développement économique de la Wallonie.**

Chiffres clés 2024 :

- **2.414 km d'aménagements cyclables ;**
- 1.239 km d'autoroutes ;
- 7.124 km de routes régionales ;
- 5.995 ouvrages d'art ;
- **1.507 km de RAVeL ;**
- 4.000 km de fibres optiques ;
- 716 km de voies d'eau ;
- 83 écluses ;
- 6 ouvrages de franchissement ;
- 91 barrages au fil de l'eau ;
- 6 barrages réservoirs ;
- 30 stations de pompage ;
- **5 ans de la fusion des ex DGO1 et DGO2 pour devenir le SPW Mobilité et Infrastructures ;**
- 1 nouvelle écluse à Obourg ;
- **4.300 demandes d'usagers reçues ;**
- 500 visiteurs pour la Journée Découverte Entreprise au centre Perex et au district routier de Daussoulx ;
- **Plus de 32 millions de tonnes de marchandises ont été transportées sur les voies navigables wallonnes ;**
- **1 nouveau éco-calculateur dédié au transport de marchandises ;**
- 25 ans du Réseau des Conseillers en Mobilité ;
- **1 nouvelle prime vélo cargo pour les professionnels ;**
- Création du 1^{er} échangeur en diamant de Wallonie à Mont-Saint-Guibert ;
- **5 tonnes de CO² ont été évitées grâce aux déplacements réalisés à pied ou à vélo durant la semaine Mobilité ;**
- **84 projets validés dans le cadre du Plan National de Résilience et de Relance (PNRR) ;**
- 101 bâtiments rénovés dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) ;
- 1 nouveau site éclusier à Ampsin Neuville ;
- **4.400 agents aux 4 coins de la Wallonie avec une grande variété de métiers comme ingénieur routes/voies hydrauliques/ponts/tunnels..., chef de district, éclusier, accompagnatrice scolaire, agent de sécurité dans les aéroports...**



SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES, ENVIRONNEMENT

UN PORTAIL « ENVIRONNEMENT » INNOVANT POUR UNE INFORMATION ACCESSIBLE ET STRUCTURÉE

Mis en ligne en décembre 2024, après deux années de travail, le nouveau portail de l'environnement répond aux obligations légales du SPW tout en facilitant l'accès rapide aux informations pour tous les citoyens et les professionnels du secteur. Ce portail rationalise la communication web du SPW tout en valorisant ses métiers grâce à une interface moderne et conforme à la charte graphique SPW.

Conçu en collaboration avec chaque département du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE), le portail propose une structure thématique en sections (Milieux, Législation, Loisirs, Gestion environnementale, Acteurs et institutions, Démarches). Il intègre des

outils innovants comme un système de gestion documentaire, des démarches issues d'une base de données centrale, des menus internes dynamiques et des pages d'accueil thématiques.

Ce projet ambitieux, qui rassemble l'information de plus de 30 anciens sites web, simplifiant grandement l'accès à l'information, témoigne de l'engagement du SPW ARNE à améliorer la communication et l'accès à l'information environnementale en Wallonie.

+ de 30 sites web réintégrés
+ de 100 démarches
+ de 500 pages d'information
+ de 1000 documents téléchargeables
+ de 15.000 visiteurs par mois

www.environnement.wallonie.be



L'année 2024 a été marquée par la Présidence belge du Conseil de l'UE.

Pour la **filière agriculture**, un événement ministériel, sept événements de niveau « expert » et trois événements de niveau « directeurs / directrices » ont été organisés par la Belgique. Il faut y ajouter la réception d'ouverture du 22 janvier, les Conseils mensuels des ministres de l'agriculture et les réunions hebdomadaires du Comité Spécial Agriculture (CSA).

Le premier trimestre de la présidence a été très actif notamment par la fréquence accrue des réunions de travail consécutives à la réponse à apporter aux protestations des agriculteurs. Au second trimestre, le travail s'est concentré sur le suivi du règlement adaptant la PAC et la préparation des conclusions sur l'avenir de l'agriculture.

Le SPW ARNE a participé activement aux Conseils agriculture. La Belgique, qui présidait les séances des Conseils agriculture, était représentée par le Ministre fédéral et ses assesseurs, les Ministres régionaux.

Le Conseil agriculture est principalement chargé de la politique agricole commune (PAC). Il s'occupe également des questions liées aux marchés agricoles, au bien-être animal et à la forêt, entre autres.

Les trois journées dédiées au Conseil informel des Ministres de l'agriculture ont été réparties entre visites culturelles, visites de terrain (vergers en province de Limbourg, exploitation bovine en province de Liège) et réunion ministérielle.

En particulier, la Wallonie a organisé et hébergé la réunion des Directeurs des Plans Stratégiques de la PAC, qui s'est déroulée à Namur, du 10 au 12 juin 2024.

La Wallonie a participé activement et financièrement à l'organisation d'événements de haut niveau, dont le « Call to care for Animal Welfare », rassemblant acteurs politiques (Ministres belges du bien-être animal, Commissaire européen) et administratifs des États membres, impliqués dans le bien-être animal, parties prenantes du Bien-être animal à l'échelle européenne (COPA-COGECA, Eurogroup for animals, etc.) et des orateurs issus du monde académique.

Enfin, concernant les dossiers législatifs et non-législatifs en filière agriculture :

- 2 dossiers législatifs ont été achevés sous Présidence belge ;
- 2 dossiers ont été adoptés par approche générale du Conseil ou mandat CoRePer ;
- 1 dossier a fait l'objet de conclusions du Conseil.

En **filière environnement**, la Wallonie a présidé des groupes de travail, joué un rôle au sein des équipes d'experts, par dossier européen et pour les événements multilatéraux, œuvré au sein de la Délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union Européenne et pour l'organisation d'événements sur le territoire wallon. Le SPW ARNE a également détaché un agent au sein de l'équipe belge en charge de l'organisation logistique des événements internationaux (BELT).

Ce travail intense de la Wallonie, en synergies avec les autres entités, a permis de nombreuses réalisations législatives et non législatives, dont l'aboutissement de six nouvelles législations européennes, en plus d'échanges de vues et débats sur nos priorités belges (adaptation et résilience au changement climatique, économie circulaire et transition juste), ainsi que l'organisation d'événements de haut niveau.

En particulier, la Présidence a commencé dès janvier avec le Conseil informel qui a permis d'échanger au sujet de nos priorités. Le premier trimestre a essentiellement été consacré aux trilogues : six accords ont ainsi été conclus avec le Parlement européen. Le Conseil de mars a conclu cette période intense par une série d'échanges de vues et de débats d'orientation. Le deuxième trimestre de la Présidence a été rythmée par les événements (nombreuses réunions au niveau directeur : eau, environnement, nature, forêt...) et le travail pour aboutir à des orientations générales au Conseil de juin, des mandats Coreper et l'adoption de Conclusions du Conseil.

En particulier, la Wallonie a organisé et hébergé les événements suivants :

- L'évènement Climate chance Europe 2024, les 8 et 9 février 2024, à Liège : regroupant 1.000 participants de plus de 20 pays rassemblant des représentants des entreprises, associations, collectivités locales, organisations citoyennes du territoire de l'Union Européenne. La rencontre a abouti à la « Déclaration de Liège », feuille de route collective et ambitieuse. Les messages clés de cette déclaration ont été communiqués aux institutions européennes en vue d'un Pacte vert européen renouvelé et renforcé après 2024.

- La Réunion des directeurs généraux « Forêt » et la Réunion des directeurs généraux « Nature » du 27 au 29 mai, à Spa : consistant en un échange de bonnes pratiques entre une soixantaine de délégués.

Par ailleurs, le SPW ARNE a participé à la délégation belge de :

- La COP14 de la Convention sur les espèces migratrices (COP CMS - Samarkand -Ouzbékistan), aboutissant à l'adoption du nouveau plan stratégique de la convention 2024-2032. Celui-ci comprend 6 objectifs couvrant notamment la conservation des espèces migratrices, la protection, la restauration de leurs habitats et de leurs aires de répartition, ainsi que l'élimination ou la réduction des menaces. Après une semaine de négociations intenses, 10 espèces ont été ajoutées à l'annexe 1 qui garantit leur protection totale.

- La 6ème session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE-6-Nairobi-Kenya), qui s'est concentrée sur la manière dont le multilatéralisme peut contribuer à résoudre la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de la nature et de la biodiversité, et de la pollution et des déchets. L'ANUE-6 a enregistré un nombre record de participants et de délégations (plus de 7000 délégués de 182 pays et plus de 170 ministres). L'UE et ses

États membres étaient très bien représentés, avec quelque 302 délégués au total.

- La 19^{ème} Session du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF19-New-York-USA), qui comprenait quatre délégués belges, dont trois wallons. Session historique, alors que le Forum entreprend son examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts. En évaluant les progrès réalisés et en identifiant les lacunes, l'examen trace la voie à suivre jusqu'en 2030 pour garantir la réalisation des objectifs forestiers mondiaux et accélérer les progrès vers les ODD. Le Forum sur les forêts achève sa session de 2024 en adoptant une résolution d'ensemble.

Enfin, concernant les dossiers législatifs et non-législatifs en filière environnement :

- 6 dossiers législatifs ont été achevés sous Présidence belge ;
- 6 dossiers ont fait l'objet d'un accord en trilogues ;
- 5 dossiers ont été adoptés par approche générale du Conseil ou mandat CoRePer ;
- 1 dossier a fait l'objet de conclusions du Conseil.

Protéger la faune et la flore

En 2024 :

- **1.468 indices de présence de loup** ont été relevés en Wallonie, dont **1.186 situés dans la « Zone de Présence Permanente » (ZPP) où l'espèce est durablement installée.** Sur les trois meutes présentes en 2023, deux ont pu se reproduire. En ZPP, 99,5 % des indices récoltés (caméras automatiques, récolte d'excréments...) concernent le loup de manière certaine ou probable. En dehors de la ZPP, ces indices représentent 46 % des cas traités.
- **23.678 cerfs** ont été observés au total lors des recensements nocturnes réalisés afin d'assurer le suivi de l'espèce et de calculer ainsi les plans de tir.
- **9 biches** ont été suivies par colliers GPS. Afin de gérer au mieux les populations de cervidés et les peuplements dans lesquels ils se trouvent, le SPW ARNE place des collier GPS au cou des biches ou des bichettes. Avec le retour du loup depuis quelques années, cette technique permet également d'analyser le comportement et le déplacement des populations face à ce grand prédateur installé à nouveau dans nos contrées.

- **10 grands corbeaux** ont été équipés de balises GPS. Ces oiseaux devraient servir de sentinelles de la santé de la faune sauvage grâce à leur capacité à détecter les animaux morts ou malades. Le SPW-ARNE teste la possibilité de les utiliser en vue de détecter précocement certains pathogènes, comme la peste porcine africaine.
- **949 ha** ont été ajoutés au réseau wallon des réserves naturelles. Il s'agit de la création de 56 nouvelles réserves naturelles et de l'extension ou du renouvellement de 20 réserves naturelles existantes. L'objectif de la DPR 2019-2024 de 1.000 ha supplémentaires de réserves naturelles par an est donc atteint en moyenne, ce qui porte à environ 19 761 ha la superficie totale des réserves naturelles en Wallonie.

Protéger nos plantations :

- Le programme Yes We Plant a contribué à la réalisation de 4.190 km de haies et 1.454.434 arbres (plantations réalisées, en cours ou promises).
- Plus de 550.000 plants ont été distribués à la Semaine de l'Arbre et pour divers projets de plantation d'importance (grâce à l'appel BiodiverCité et le contrat de culture conclu avec les pépiniéristes wallons).

- Plus de 77.000 plants ont été produits par les pépinières du département de la Nature et des Forêts avant d'être installés en haies ou en lisères intra-forestières.
- La subvention à la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger ou d'un alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien d'arbres têtards a permis la réalisation de :
 - 455 haies pour un total de 121 km ;
 - 152 vergers pour un total de 5947 arbres ;
 - 13 alignements d'arbres d'un total de 6 km et 720 arbres ;
 - 6 taillis linéaires pour un total de 1,6 km ;
 - 2 opérations d'entretien d'arbres têtards pour un total de 73 arbres entretenus.

Protéger et gérer notre forêt :

	2021		2022		2023		2024		TOTAUX	
	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public
Nombre de dossiers acceptés	367	405	279	461	380	482	340	454	1.366	1.802
Nombre de propriétaires	229	107	184	116	253	129	249	117	915	469
Surface (ha)	638	708	462	657	700	692	623	622	2.423	2.679
Montants (€)	1.419.683	1.500.000	1.125.550	1.453.000	1.745.987	1.459.000	1.493.369	1.343.388	5.784.589	5.755.388

Des sols de qualité

En 2024, 179.879 extraits conformes de la banque de données de l'état des sols (BDES) ont été délivrés dans le cadre d'une cession de terrain ou d'une demande d'un permis d'environnement lorsque le projet concerne une activité présentant un risque pour le sol.

La direction de l'Assainissement des sols a connu une croissance soutenue de ses activités entre 2019 (entrée en vigueur du nouveau décret sols) et 2024, comme en témoignent les chiffres clés suivants : **la superficie totale investiguée** est passée de 7 560 hectares à **18 597 hectares**, soit une augmentation de plus de 145 %.

La superficie certifiée par un Contrôle de Conformité des Sols (CCS) a également connu une progression remarquable, passant de 1.996 à 11.419 hectares. Le nombre de terrains certifiés a également fortement augmenté, passant de 272 à 428.

Vers une Wallonie zéro déchets

Les recettes fiscales en matière de déchets sont stables ces dernières années : de l'ordre de 35 millions € alimentant le fonds des déchets. On peut toutefois remarquer deux chiffres un peu marquants mais probablement ponctuels : les recettes issues de contentieux, de l'ordre de 3,2 millions €, et des recettes complémentaires, de l'ordre de 2 millions €, obtenues grâce à un exercice de contrôle soutenu pour la taxe subsidiaire sur la gestion des déchets.

Par ailleurs, la direction des Infrastructures de gestion et de la Politique des Déchets (DIGPD) a géré 700 dossiers relatifs aux « Transferts transfrontaliers de déchets – TTD » en 2024, soit une augmentation de 11 % comparativement à 2023.

Protéger nos eaux et notre environnement :

• 26 zones de baignade ouvertes au public.

- + de 74 % du volume de l'eau souterraine potabilisable prélevé est protégé par des zones de prévention.

- 72 % des 892 exploitations agricoles en zones vulnérables, contrôlées via l'analyse de 2.676 parcelles agricoles, respectent les bonnes pratiques agricoles nécessaires à la protection des eaux contre les nitrates (mesures de l'azote).

- 400 agriculteurs mis en réseau et accompagnés via le plan "Terraé" pour une transition agroécologique.

- 113 inspections sur les sites « Seveso » afin de vérifier le respect des règles environnementales dans le cadre de la prévention des risques d'accidents majeurs.

- 1.361 certificats ont été remis aux conducteurs de transport de matières dangereuses par route.

- 90 effondrements et affaissements du sous-sol pour lesquels des experts de tout le SPW ont apporté leur appui et leurs conseils de manière coordonnée.

- 2.691 fiches d'information sous-sol générées à la demande de citoyens, notaires, architectes et bureaux d'études en prévention des risques liés au sous-sol.

Soutenir l'agriculture et les agriculteurs

- Toutes aides confondues, pour la période du 1^{er} janvier 24 au 31 décembre 24, l'OPW (organisme payeur de Wallonie) a payé **371 millions € d'aides aux agriculteurs et au développement rural**

(309 millions € financement UE et 62 millions € financement RW).

- 14.572 déclarations de superficie (DS) ont été introduites via PacOnWeb.

Attention, le montant des aides cumulés ne correspond pas au nombre de DS. Les DS concernent les mesures surfaciques des 1^{er} et 2^e piliers. Le montant des aides comprend ces mesures ainsi que les autres : investissements, installation, coopération, LEADER, etc.

- **Démarrage des travaux du réseau wallon des centres de gestion agricole**

Dans le cadre de l'agrément des 14 centres de gestion, la mise en place de ce réseau a permis de réunir et de renforcer les collaborations entre les différentes

structures d'encadrement du secteur agricole. En 2024, les comptables agricoles wallons ont pu suivre une formation et tenir leurs premières réunions de travail.

- **46 793 visites sur le site internet de l'État de l'Agriculture (900 par semaine) .**

Le site de l'Etat de l'Agriculture continue de se développer. En supplément de la mise à jour de 52 fiches existantes, deux nouvelles thématiques sont développées : l'horticulture et le renouvellement des générations.

etat-agriculture.wallonie.be

- **Exploitation des données des 420 exploitations wallonnes**

Grâce aux données technico-économiques récoltées dans les 420 exploitations de son réseau comptable, le SPW ARNE objective ses actions en agriculture. Parmi les finalités en 2024, citons le calcul du montant de l'aide de crise octroyée dans le cadre de l'épizootie de fièvre catarrhale ovine, le rapportage sur les usages des pesticides sur les principales cultures...

Gérer les risques d'inondations

- 1.091 dossiers d'avis pour un permis d'urbanisme en zone d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau ;
- 157 autorisations domaniales pour des travaux réalisés par des tiers sur ou dans un cours d'eau ;
- Plus de 100 km de relevés topographiques des cours d'eau de première catégorie ;
- 1.849 projets introduits dans le cadre du droit de tirage aux communes pour la mise en œuvre des Plans de Gestion du Risque d'Inondations dans une enveloppe de 71,2 millions € ;
- 16,2 millions € de travaux réalisés sur la Vesdre.

Suivre l'évolution de notre environnement

- **14 fiches d'indicateurs sur l'état de l'environnement wallon mises à jour et le Diagnostic environnemental de la Wallonie publié.**

Cette publication dresse un bilan synthétique sur les composantes environnementales. L'accent est mis sur l'état connu et les tendances observées ainsi que sur les objectifs définis au niveau régional, national ou international. Une évaluation de l'écart entre la situation observée et les objectifs est également présentée. Pour finir, quelques défis prioritaires sont résumés pour chacune des composantes.

etat.environnement.wallonie.be
(77.062 visites en 2024)

- **Mesure de la qualité hydrobiologique de nos cours d'eau : 104 sites échantillonnés pour les diatomées, 66 pour les macrophytes, 97 pour les macroinvertébrés et 49 pour les poissons.**

L'état écologique de nos cours d'eau se fonde largement sur la biologie, en particulier sur la structure des communautés de ces quatre groupes dits « indicateurs » qui chacun réagissent différemment aux perturbations d'origine anthropiques. L'analyse des échantillons, en cours actuellement, permettra d'établir l'état écologique des milieux, de suivre l'évolution temporelle de cet état et de vérifier l'atteinte des objectifs européens et wallons en la matière, particulièrement dans différents sites impactés par les inondations de juillet 2021.



Sanctions

Dossiers traités par le fonctionnaire sanctionnateur en 2024 :

- Montants des amendes infligées : 571.525 € ;
- Montants payés : 346.932 € ;
- Montants des transactions proposées : 368.725 € ;
- Montants payés : 153.297 € ;
- Nombre d'interpellations : 1.570 ;
- Nombre de transactions proposées : 1.709 ;
- Nombre de dossiers encodés : 4.305 ;
- Nombre de décisions : 1.120 .

Pour l'Unité du bien-être animal :

- 2.285 dossiers ouverts ;
- 402 PV (dont 128 avertissements) ;
- 153 saisies pour 1.814 animaux.

Pour l'Unité spéciale d'investigation : pour le transfert transfrontalier des déchets (TTD).

- 23 opérations de contrôle de camions. En moyenne, 10 à 20 camions sont contrôlés par action de contrôle ;
- 10 dossiers initiés à la suite d'informations reçues des homologues flamands (contrôles dans les ports). Ces dossiers impliquent systématiquement des recherches sur les auteurs du TTD et l'origine réelle des déchets. Ensuite, un retour des déchets vers un site autorisé pour contrôle par l'USI (unité spéciale d'investigation) est généralement organisé. S'en suivent les actions habituelles (PV, auditions...).

Pour l'Unité Environnement Agriculture :

- 98 PV ;
- 23 avertissements.

Pour les directions territoriales du département de la Police et des Contrôles (DPC) :

- 787 procès-verbaux ont été dressés en 2024.

Enfin, sur base de la première stratégie du Gouvernement wallon relative à la politique répressive environnementale (stratégie visant d'une part à renforcer la lutte contre la délinquance et la criminalité environnementales en ce compris dans le domaine du bien-être animal et de la biodiversité et, d'autre part, à combattre le sentiment d'impunité dans ces domaines) le SPW ARNE a réalisé deux capsules vidéo en 2024.

L'objectif est double : il s'agit d'une part, de souligner l'implication des acteurs chargés de veiller au respect des règles environnementales et de sanctionner les contrevenants, et d'autre part, de sensibiliser davantage les citoyens et les entreprises.

- La première capsule décrit, sur base d'un cas concret, la procédure depuis la constatation de l'infraction environnementale jusqu'aux sanctions encourues par voie administrative ou pénale.

- La deuxième capsule illustre quelques infractions environnementales pouvant être constatées tant par des agents constatateurs communaux que régionaux.



SPW TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE, ÉNERGIE



INTRODUCTION

Le SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie (SPW TLPE) a la charge de cinq matières : l'aménagement du territoire, la politique urbaine, le logement, le patrimoine et l'énergie. En 2024, il a clôturé et poursuivi la réalisation des réformes et projets issus des plans du Gouvernement wallon, en collaboration avec les multiples acteurs internes, consultants et membres des cabinets ministériels.

En réaction à la guerre en Ukraine, on peut souligner la poursuite des efforts conséquents déployés par le département du Logement pour l'accueil des Ukrainiens.

Durant le premier semestre de l'année, la présidence belge du Conseil de l'Union européenne a mobilisé le SPW TLPE.

La Région wallonne ayant la Présidence en matière de Cohésion, notre SPW avait le tour de rôle pour l'aménagement du territoire et pour le logement. La Région wallonne était assesseur pour l'énergie. Les départements de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, du Logement et de l'Énergie et du Bâtiment durable étaient impliqués directement dans la présidence.

Quelques chiffres clés pour la présidence :

- 47 agents de tous les profils, mobilisés dans tous les départements du SPW TLPE ;
- 8 événements répartis dans différentes villes de la Wallonie : Mons, Namur, Liège ainsi qu'à Bruxelles ;
- 718 participants de tous niveaux : experts, citoyens, ministres, ONG, parties prenantes et représentants des institutions européennes, de l'Unesco et du Centre du Patrimoine mondial ;
- et 10 publications.

Courant du second semestre, le SPW TLPE s'est attelé à la rédaction d'un memorandum à destination des négociateurs et a assuré la transition, lors de l'installation du nouveau Gouvernement, tout en poursuivant la réalisation de ses missions courantes.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE URBAINE

En 2024, le département de l'Aménagement du Territoire a poursuivi son engagement auprès des communes et porteurs de projets, tant en matière de planification et d'accompagnement des projets d'aménagement opérationnel qu'en matière de gestion des permis.

- Pour le volet révision de plan de secteur, la direction du Développement territorial a accompagné un peu plus de 70 dossiers et plus spécifiquement :

- 4 nouveaux dossiers (dont une procédure accélérée) ;
- 9 adoptions de projet de plan et de fixation du contenu du rapport sur les incidences environnementales ;
- 3 adoptions de projet de plan postérieurement au rapport sur les incidences environnementales ;
- 3 adoptions définitives.

- La direction de l'Aménagement local (DAL) a accompagné le développement de 96 outils de stratégie, de planification territoriale ou d'encadrement urbanistique.

Cet accompagnement a permis l'adoption de 7 schémas d'orientation local, 3 plans communaux d'aménagement révisionnel, 3 guides communaux d'urbanisme, 4 schémas de développement communal et 1 périmètre de remembrement urbain ainsi que l'abrogation de 10 schémas d'orientation local.

- **29 opérations de développement urbain soutenues au travers d'une enveloppe budgétaire de près de 62.000.000 €, 2 opérations de revitalisation urbaine reconnues, 5 opérations de rénovation urbaines reconnues, 17 sites à réaménager (SAR) soutenus en vue d'une réhabilitation (15 millions €) et 10 SAR ont fait l'objet d'une reconnaissance définitive par la direction de l'Aménagement opérationnel et de la Ville ;**
- **29.615 demandes de permis d'urbanisme ont été traitées par les directions extérieures ;**

- 1.170 recours ont été traités par la direction juridique, des Recours et du Contentieux.

En 2024, le département de l'Aménagement du Territoire a poursuivi les projets initiés en 2021, afin d'apporter une réponse aux différents besoins identifiés dans les territoires sinistrés par les inondations mais également, de manière plus large, concernés par le risque d'inondation, à savoir :

- Les documents du projet de schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre ont été approuvés fin 2023. En 2024, l'adjudicataire a réalisé 4 présentations publiques du schéma à Limbourg, Liège, Herve et Eupen, ainsi qu'un webinaire à destination des agents régionaux et provinciaux. Les documents ont été diffusés auprès des acteurs concernés en vue de leur mise en œuvre ;

- Faisant suite au marché Programme de (re)développement durable des quartiers, le marché public « Appui urbanistique aux communes sinistrées de catégorie 1 et 2 », initié en 2023, s'est prolongé en 2024. Il a mis à disposition des communes des bureaux d'études, composés d'équipes pluridisciplinaires, pendant 5 mois (8 mois en cas de mission D), à raison d'1 ETP pour les communes de catégorie I et ½ ETP pour les communes de catégories II.

Les bureaux d'études ont pu réaliser 4 types de missions :

- Mission A – Diagnostic et pistes de remédiation
- Mission B - Avis techniques
- Mission C - Réalisation de schémas de reconstruction
- Mission D - Étude de cas

La mise en œuvre du marché Appui Urbanistique a généré en 2024 :

- 17 comités d'accompagnement ;
- 3 groupes de travail ;
- 3 réunions de coordination techniques.

Sur l'ensemble du marché, 31 communes ont été concernées. Le projet d'actualisation du schéma de développement du Territoire (SDT) avait été adopté en mars 2023 et soumis à enquête publique.

Le Gouvernement wallon a adopté la version définitive du SDT le 23 avril 2024 et il est entré en vigueur le 1^{er} août 2024.

La réforme du CoDT, partie décrétable, avait été adoptée par le Parlement wallon en décembre 2023. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024 et une partie réglementaire est, quant à elle, entrée en vigueur le 1^{er} août 2024.

LOGEMENT

En 2024, le département du Logement a continué à œuvrer pour permettre aux ménages wallons de vivre dans un logement décent à un prix abordable.

- 3.267 dossiers ont été introduits pour l'assurance perte de revenus, **contractée dans le cadre de l'achat ou de la construction d'un premier logement.** Plus de 30.000.000 € ont été investis dans les aides à la rénovation et à l'amélioration des performances énergétiques des logements.
- L'amélioration de la qualité et de la salubrité des logements, principalement ceux mis en location, fait également partie des missions essentielles du département. 10.837.000 € ont ainsi été débloqués pour des aides à l'occupation d'un logement décent tandis que 5.473 ménages ont perçu mensuellement l'allocation de loyer, **destinée aux ménages précaires qui ont l'opportunité de prendre en location un logement salubre, après avoir connu une**

situation de sans-abrisme ou vécu dans un logement reconnu inhabitable et/ou surpeuplé, ou inadapté au handicap d'un membre du ménage.

- **4.290 ménages ont perçu l'allocation d'attente logement (AAL),** une aide financière mensuelle octroyée à des ménages ayant des revenus précaires, titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement social depuis plus de 18 mois. Le montant total des AAL s'élève à 11.224.630 € pour 2024.
- **338 contrôles ont été effectués en vue de l'octroi d'un permis de location, obligatoire dans le cadre de la location d'un petit logement (moins de 28 m²) ou d'un logement collectif. 1.488 rapports d'enquête de salubrité ont été réalisés par les agents des directions extérieures.**
- **Les services extérieurs ont réalisé un total de 11.938 enquêtes de salubrité, dont 2.635 dans le cadre des allocations de déménagement et de loyer.**

En 2024, les services Info-Conseils Logement ont reçu 8.593 citoyens lors des permanences dans les Espaces Wallonie et dans les services centraux, pour des questions portant sur les aides à la rénovation ou à la location, sur des problèmes de salubrité dans leur habitation ... pour un total de 35.038 demandes traitées. Le nombre d'appels téléphoniques a légèrement diminué mais reste important, puisque la moyenne est de 1.200 appels par mois. La fréquentation des permanences physiques ne cesse d'augmenter, tandis que le nombre de mails traités reste stable. Ce sont ainsi 11.995 mails et 14.450 appels téléphoniques qui ont été pris en charge par le service.

Le support juridique de l'ensemble du département du Logement a permis le traitement de 1.299 dossiers (recours introduits à l'encontre d'une décision, recouvrements d'une aide ou d'une prime, amendes administratives, contentieux liés aux aides indûment perçues).

Dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, des subsides ont été octroyés aux communes pour la création de logements d'utilité publique et de logements publics à destination des étudiants, permettant ainsi de planifier la création de 344 logements étudiants, pour un total de 19.649.000 € de subsides.

Cinq missions principales de l'AWaP



L'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau Code du Patrimoine (CoPat) le 1^{er} juin. Ce cadre législatif renouvelé a permis de clarifier, structurer et harmoniser les dispositions relatives aux politiques patrimoniales en Wallonie. L'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) s'est mobilisée pour assurer sa mise en œuvre, renforcer l'orientation usager de l'administration, former ses agents et organiser des séances d'information à destination des différents publics.

1. Protéger

En 2024, la fontaine du Tonnelet à Spa a été classée monument. Ce site est l'un des témoins remarquables des infrastructures thermales qui ont façonné la réputation de la ville. Cette année a également marqué l'aboutissement de la mise en place de 300 jalons pour l'architecture du 20^e siècle en Wallonie.

2. Restaurer

L'AWaP a mis en œuvre l'appel à projets du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) consacré à la valorisation de biens à haute valeur patrimoniale. Dix projets, des chantiers de travaux et d'équipements, sont sur les rails, pour un montant global d'intervention de la Wallonie d'environ 17 millions €.

3. Fouiller

Des opérations archéologiques ont lieu sur la colline de Chèvremont (Chaudfontaine) préalablement à un projet immobilier. Les fouilles ont révélé un important lieu de pouvoir entre les 7^e et 10^e siècles,

lié à la famille de Charlemagne et dans un état de conservation exceptionnel. En 2024, des fouilles à Ramillies (Huppaye) ont révélé des vestiges médiévaux, dont une église, un cimetière ainsi qu'un dépôt d'ardoises médiévales en excellent état. Ces découvertes permettent aux habitants de redécouvrir leur histoire locale.

4. Former

L'année 2024 a vu la concrétisation d'un chantier-école de restauration des sgraffites (décorations murales) de Paul Cauchie à la Maison du Peuple de Colfontaine. Cette formation est le résultat de nombreuses années de préparation par l'AWaP.

5. Sensibiliser

L'AWaP s'est associée pour la première fois aux Journées européennes de l'archéologie, en ouvrant gratuitement plusieurs chantiers archéologiques en Wallonie en juin 2024. Cette initiative annuelle deviendra récurrente, à l'image des Journées du Patrimoine.

Le patrimoine wallon de 2024, en quelques chiffres-clés, ce sont :

- **1.104 réunions de patrimoine organisées dans le cadre de projets de restauration sur des biens classés en Wallonie ;**

- 26.097.685 € engagés pour la restauration du patrimoine wallon ;

- 3.475.719 € de subventions octroyées afin d'assurer la valorisation et la sensibilisation du patrimoine wallon ;

- 57 opérations de fouilles archéologiques menées à travers toute la Wallonie ;

- 118 formations professionnelles délivrées dans les 2 centres de formation aux métiers du patrimoine gérés par l'AWaP ont accueilli un total de 1.194 participants ;

- 61.109 personnes ont visité les sites patrimoniaux ouverts gratuitement en Wallonie lors des Journées du Patrimoine des 7 et 8 septembre 2024. Au total, 260 sites étaient accessibles. Le thème de cette année était « Le Patrimoine pour tous » ;

- **18.435 visiteurs à l'Archéoforum de Liège en 2024**, site archéologique unique de 3.725 m², valorisé par l'AWaP et qui emmène le public au travers de l'histoire de Liège ;

- 14 publications sur le patrimoine wallon éditées en 2024 pour des publics diversifiés : grand public, scientifiques, enfants... ;

- 7.429 publications sur le patrimoine wallon vendues en 2024, démontrant un intérêt certain du public pour « son » patrimoine.

ÉNERGIE

Le département de l'Énergie et du Bâtiment durable mène de nombreuses actions pour encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux sources d'énergies renouvelables, aussi bien dans le secteur résidentiel, que dans l'industrie et le tertiaire.

Le **budget** du département en 2024 s'élève à 417 millions € en moyens de liquidation et à 601 millions € en moyens d'engagement.

Les **émissions de certificats verts** en 2024 sont de 4.283.451, soit environ 278 millions €.

Sur l'année 2024, **les 15 Guichets Énergie Wallonie, ont été contactés par 55.855 ménages dans les domaines touchant à l'énergie au sein de leur habitat**. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2023 (et en hausse par rapport à 2022). La tendance à la hausse par rapport à l'année de référence 2019 (+/- 38.000 ménages conseillés) se confirme nettement. Dans ce cadre, les sollicitations dans les salons continuent aussi d'augmenter et représentent 12 % du total. Cela démontre la nécessité d'une structure de conseil pour aider les citoyens à réduire leurs factures énergétiques et à rendre leur habitat plus performant. Les thématiques telles que la rénovation énergétique et les conditions d'obtention des primes sont toujours en nette augmentation dans les demandes formulées par les citoyens auprès des Guichets Énergie Wallonie.

La direction du Bâtiment durable **contrôle la réglementation en matière de PEB** et sanctionne en cas de non-respect de cette réglementation.

On compte en 2024 :

- En résidentiel existant, 71.442 certificats PEB émis, correspondant à 65.902 habitations uniques (doublons ou corrections apportées par le certificateur) ;
- En PEB neuf, 9.313 certificats PEB émis ;
- 70 certificats contrôlés ;
- 40 vitrines d'agences immobilières vérifiées ;
- 11 agences immobilières ont été auditionnées. Parmi celles-ci 10 ont été sanctionnées.

La direction du Bâtiment durable **octroie des agréments** pour les certificateurs et responsables PEB, les auteurs d'études de faisabilité et les auditeurs logement :

2024 en quelques chiffres :

- 2.370 certificateurs agréés au 31/12 ;
- 303 candidats envoyés en formation (188 réussites et 115 échecs) ;
- 1.548 responsables PEB agréés au 31/12 ;
- 59 candidats en formation (30 réussites et 29 échecs) ;
- 42 formations complètes (21 réussites et 21 échecs) ;
- 17 examens de 2^e session (9 réussites et 8 échecs) ;
- 563 auteurs d'étude de faisabilité agréés ;
- 671 auditeurs Logement agréés au 31/12 ;
- 157 candidats en formation (97 réussites et 60 échecs).

• **UREBA classique** (bâtiments publics) : 421 dossiers liquidés pour un montant de plus de 4.500.000 € et 371 dossiers traités et engagés pour un montant de 8.937.558 €.

Parallèlement, des dossiers **UREBA exceptionnels** ont été traités dans le cadre d'appels à projet lancés via des fonds Plan wallon de relance.

• **128 plans d'actions préventives pour l'énergie** ont été traités pour un montant total de 2.247.000 €.

Le montant pour les **remboursements des factures électricité et gaz en faveur du public précarisé** s'élève à 274.276 €.

• 2.386 mails d'échange entre les administrations communales et provinciales et le SPW sur la **redevance de voirie et l'exonération pour les communes et les provinces** et 1.989 courriers traités. 56.835.249 € est le montant de la redevance, versé aux communes et validé par l'administration pour l'utilisation du domaine public par les gestionnaires de réseau.

• En juin 2024, signature d'une nouvelle série d'accords volontaires entre les entreprises wallonnes et le Gouvernement wallon : les **conventions carbone**. Leur objectif : assurer la résilience économique des entreprises sur notre territoire tout en les accompagnant dans leur transition climatique.

12 communautés, représentant quelques 202 entreprises sur 253 sites industriels wallons, se sont ainsi engagées formellement pour 8 ans avec une vision sur la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Ce sont donc plus de 30 % de la consommation énergétique wallonne (plus de 90 % de la consommation de l'industrie) et quasi 40 % des émissions de gaz à effet de serre qui alignent ainsi leurs efforts sur les engagements wallons internationaux en la matière (Loi Climat européenne et Accords de Paris).

• **2.773.000 € pour AMUREBA (chèques Energie) et 1.057.000 € octroyés pour les dossiers AMURE (aides aux entreprises en énergie) en 2024.**

58.638 visiteurs uniques pour la **carte du potentiel solaire** en Wallonie, un nouvel outil lancé fin mai 2024.

Primes Habitation

Les primes Habitation sont gérées par les départements de l'Énergie et du Logement.

Les primes audits sont un prérequis pour obtenir les primes Habitation. Dans ce cadre 9.346 primes ont été octroyées en 2024.

En ce qui concerne le montant liquidé, les départements ont traité et octroyé aux citoyens des primes pour un budget total de 62.903.776 € sur les budgets du département de l'Energie et 37.816.892 € sur les budgets du département du Logement.

SPW INTÉRIEUR ET ACTION SOCIALE

Intérieur et Action sociale : une année électorale

2024 a été une année synonyme d'élections multiples. L'**organisation des scrutins communaux et provinciaux du 13 octobre** a été menée à bien sous la supervision de la cellule Elections et Participation. L'accompagnement des opérateurs électoraux, notamment au sein des pouvoirs locaux, a permis à 2.627.045 électeurs de voter et à plus de 18.000 candidats de se présenter.

Ceux-ci ont pu compter sur les équipes du SPW Intérieur et Action sociale pour leur fournir les outils nécessaires à la réalisation de leurs missions et répondre à l'ensemble de leurs questions.

32 réclamations ont été déposées à la suite de ces élections. L'instruction des dossiers déposés en réclamation a été opérée par l'administration régionale, et 272 décisions de validations ont été prononcées par le Conseil des Elections locales.

L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Entre le début de l'invasion russe en Ukraine et le 31 décembre 2024, 92.259 personnes déplacées ont reçu en Belgique une attestation de protection temporaire, laquelle a été prolongée par l'UE jusqu'en mars 2026. Fin 2024, 72 % d'entre eux étaient encore domiciliés dans une commune belge, dont **12.189 en Wallonie**.

La stratégie wallonne d'accueil en centres collectifs conventionnés a permis d'héberger plus de 2.500 réfugiés ukrainiens, lesquels bénéficient d'un accompagnement pour leur autonomisation (recherche de logement pérenne, recherche d'emploi, etc).

En décembre 2024, le Gouvernement wallon a décidé de réduire progressivement la capacité d'accueil des réfugiés ukrainiens en hébergements conventionnés (au nombre de 25 fin 2024), tout en maintenant une capacité résiduelle jusqu'à la fin de la protection temporaire.

La « cellule Ukraine » coordonne les actions à mettre en œuvre pour assurer cette réduction progressive et travaille de manière décloisonnée avec l'ensemble des administrations, du local au fédéral, ainsi que plusieurs opérateurs dont les moyens ont été renforcés en 2024 pour faire face aux besoins liés à l'accompagnement des bénéficiaires de la protection temporaire : **5 services spécialisés dans l'accompagnement ethno-psychologique** (enveloppe totale de 186.000 €) ; le **service d'interprétariat en milieu social** (SETIS wallon, 60.000 €) ; les **8 centres régionaux d'intégration** (enveloppe totale de 420.000 €) ; 1 dispositif d'**équipe mobile** mis sur pied via la Fédération des Maisons Médicales pour la prise en charge adaptée des besoins médico-psycho-sociaux (500.000 €).

Des outils d'information et de communication dédiés aux bénéficiaires de la protection temporaire, aux citoyens wallons désireux d'apporter leur aide et aux pouvoirs locaux et services d'aide ont été régulièrement mis à jour (www.wallonie.be/fr/ukraine).

LA GESTION DES CALAMITÉS NATURELLES PUBLIQUES - SUITE

En 2024, le Service régional des calamités (SRC) a poursuivi le traitement des dossiers d'indemnisation des personnes sinistrées par les inondations des 14, 15, 16 et 24 juillet 2021 et par d'autres phénomènes naturels de plus petite ampleur reconnus en tant que calamités naturelles publiques.

Au cours de cette année, l'effectif du SRC s'est fortement et progressivement réduit pour arriver au nombre fixe et permanent de 10 personnes. Cette diminution est liée à la fin du renfort temporaire accordé pour faire face à la surcharge exceptionnelle et conséquente du travail liée aux inondations des 14, 15, 16 et 24 juillet 2021.

En effet, à la suite des inondations de juillet 2021, le SRC avait réceptionné près de **8.000 demandes** d'indemnisation qui concernaient environ **11.340 dommages de différents types**. Les dossiers de demandes provenaient à **90 % de personnes physiques**, les 10 % restant se répartissant entre les personnes morales (8 %) et les **personnes morales de droit public (2 %)**.

Dans ce cadre, il a finalisé le traitement de 749 dossiers (décision définitive et paiement de l'aide à la réparation). Les sommes accordées ici s'élèvent à 61.045.928 €. Les bénéficiaires de ces indemnisations se répartissent de la manière suivante :

- 294 citoyens ;
- 14 exploitants agricoles ;
- 4 exploitants forestiers ;
- 388 indépendants ou entreprises ;
- 49 personnes morales de droit public (dommages aux biens du domaine public des provinces, communes, CPAS, régies communales autonomes, etc.).

Les divers partenariats mis en place en 2022 pour traiter au mieux les différentes catégories de sinistrés ont presque tous été poursuivis en 2023 et 2024 :

- *Pour les citoyens* : le numéro vert de la Wallonie et l'AVIQ pour le Dispositif d'Accompagnement Social Inondations (DASI). Ce dispositif, qui a pris fin le 30 juin 2023, a permis

un accompagnement individualisé des citoyens qui en manifestaient le besoin ;

- *Pour les entreprises* : les outils économiques (Wallonie Entreprendre) pour l'élaboration d'un modus operandi facilitant le traitement commun des demandes. Des réunions hebdomadaires continuent à se tenir afin de commenter les cas particuliers et l'évolution du process. Une plate-forme d'échange (SharePoint Entreprises) a été mise en place avec l'aide de l'équipe informatique du SPW IAS et est toujours utilisée aujourd'hui ;

- *Pour les pouvoirs locaux* : des contacts ont été pris avec les communes au travers de brochures d'information, de réunions et d'entretiens particuliers. Afin d'éviter les doubles subventionnements, des échanges réguliers sont organisés avec la direction des Infrastructures sportives, la direction des Cours d'eau non navigables (berges), la direction des Espaces publics subsidiés (PIC, PIMACI) et la SPGE (égouttage) ;

- *Pour le public particulier des agriculteurs*, le SPW IAS peut compter sur l'aide du SPW ARNE dans le cadre de l'estimation des dommages agricoles.

Pour les autres phénomènes reconnus en tant que calamités naturelles publiques, le SRC a traité 107 dossiers (décision définitive et paiement de l'aide à la réparation). Les sommes accordées ici s'élèvent à 377.991 € et concernent essentiellement des citoyens (71% des dossiers).

Outre les autres missions exercées par le SRC (gestion des recours, gestion budgétaire, production de statistiques, etc.), il a également fait l'objet d'un audit interne en 2024.

2024, c'est :

DES DOSSIERS DE TUTELLE :

- **12.305 dossiers** ont été traités en 2024 dont **11.570** sont dématérialisés, soit 94 % (92 % en 2023).

LE FINANCEMENT GÉNÉRAL DES POUVOIRS LOCAUX :

- **2.246.891.000 €** alloués aux Pouvoirs locaux dans le cadre du financement général (fonds des communes et des provinces, fonds spécial de l'aide sociale, compensations fiscales, autres financements).

LE CONTRÔLE DES MANDATS

- 8.798 déclarations ;
- 7.189 déclarations de mandats ont été envoyées à l'administration par voie électronique.

LA DÉLIVRANCE DE PERMIS DE CHASSE

- 1.042 nouveaux permis (-12,9 % par rapport à 2023) ;
- 20.032 vignettes (+0,5 % par rapport à 2023) ;
- 2.225 licences (+2 % par rapport à 2022).

Statu quo pour les chiffres de la chasse, sauf une nette baisse des nouveaux permis délivrés. Concernant ces nouveaux permis, il est légitime de penser que l'appel d'air créé par la fin annoncée début de l'année précédente et concrétisée en septembre 2023, de l'équivalence du permis français avait gonflé les chiffres de 2023. Certains chasseurs détenteurs d'un permis français avaient rapidement fait les démarches pour obtenir le permis wallon avec leur permis français tant que cela était encore possible. De ce fait, 2024 est revenu à un niveau normal, voire inférieur.

2024, C'EST AUSSI :

PLUS DE COHÉSION SOCIALE ET UN MEILLEUR ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX :

- 2.999 actions menées par 195 Plans de cohésion sociale portés par 204 pouvoirs locaux ;

- 25 communes subventionnées dans le cadre du **Plan Habitat Permanent** pour aider les 5.855 habitants dans les équipements touristiques non reconvertis et 2.750 pour les zones en reconversion « habitat vert » ;

- 2.911 jeunes engagés dans le cadre de l'opération « **Été solidaire, je suis partenaire** » dans 87 % des communes ;

- 66 % des jeunes (sur un total de 500), remis au travail, en formation ou en volontariat actif, après leur **Service citoyen** ;

- 7 communes subventionnées et accompagnées pour **l'accueil des gens du voyage** ;

- 54 projets inscrits dans le **plan d'actions relatif aux droits de l'enfant** avec un réseau de plus de 30 référents (dont une évaluation participative du PADE menée avec les enfants avec à la clé des recommandations transmises aux décideurs politiques).

DES ACTIONS CONTRIBUANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET CONTRE TOUTE FORME DE PRÉCARITÉ ET D'EXCLUSION POUR UN PUBLIC FRAGILISÉ

- Des projets financés dans le cadre du **plan de relance de la Wallonie**

- **1 observatoire wallon du sans-abrisme** (OWSA) dont les principaux chantiers sont : la mise en place d'une **stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme** sous l'angle d'une approche préventive ; la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des 10 **expériences pilotes « Territoires Zéro Sans-Abrisme »** (34.150.000 €) ; la coordination et le suivi de 13 dispositifs « **housing first / housing led** » promouvant de manière innovante et efficace l'insertion sociale des personnes sans-abri via l'accès immédiat au logement (9 relais sociaux et 4 associations de promotion du logement financés, 2.625.000 € sur base annuelle, de 2022 à 2024) ; l'organisation des **dénombrements** des personnes sans-abri ou en absence de chez soi dans un but d'objectivation du phénomène et de caractérisation des profils des publics concernés ;

- 83 structures d'hébergement (56 **maisons d'accueil**, 15 **maisons de vie communautaire** et 12 **abris de nuit**) pour optimiser l'accompagnement des personnes accueillies et favoriser leur processus de réinsertion (4.000.000 € sur base annuelle, de 2022 à 2024) ;

- **3.143 places supplémentaires dans les crèches à l'horizon 2026 dans le cadre du « Plan Équilibre »**

- (148 dossiers sélectionnés, +/- 130 millions €), afin de réduire les disparités d'offres d'accueil entre communes et les inégalités entre les catégories de population ; ce dispositif a été simplifié par la levée d'une série de contraintes et de sanctions (échéance d'exécution prolongée jusqu'au 31 décembre 2027 pour les projets PRW non financés par l'UE et majoration de 5.000 € par place d'accueil accordée aux porteurs de projet PNRR) ;

- **19 « Points Relais » pour accompagner les familles monoparentales (7.164 bénéficiaires et 647 rencontres et actions collectives)**, 1 permanence juridique gratuite (220 bénéficiaires) ; 2 conventions-cadres conclues avec l'ASBL Article 27 (sorties culturelles à prix réduit) et l'ASBL Les Débrouillardes (acquérir des compétences dans les travaux d'entretien du domicile) ; 1 Centre d'Appui qui accompagne les professionnels dans l'exercice de leur mission ; 1 site Internet « famillemono.be ».

• 3 réformes adoptées et bien d'autres projets d'action sociale

- 1 réforme visant à optimiser le dispositif de subventions aux CPAS pour les mises à l'emploi des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente « **article 60/61** » (simplification administrative, harmonisation des mesures, insertion durable sur le marché de l'emploi des bénéficiaires) ;

- 1 réforme fixant un cadre réglementaire (conditions d'agrément) pour les **accueils de jour des personnes sans-abri** (35 opérateurs de 1^{ère} ligne subventionnés, 1.700.000 €/an) ;
- 1 réforme de **l'insertion sociale** en vue d'adapter le cadre légal aux réalités et besoins des publics précarisés et de permettre aux travailleurs sociaux de les accompagner le temps nécessaire (87 services d'insertion sociale, 6.723.791 €/an) ;
- **Autres projets** : 26 **centres de service social** (9.086.660 €/an) financés dans le cadre de leur mission de 1^{er} accueil généraliste ; 74 **épiceries et restaurants sociaux** (875.921 €/an) ; 197 **Services de médiation de dettes** (3.443.587 €/an) ; 3 **services d'aide et de soins aux personnes prostituées** (864.715 €/an).

**DES ACTIONS EN FAVEUR DE
L'INTÉGRATION DES PERSONNES
ÉTRANGÈRES ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES...**

- Evaluation du plan wallon d'inclusion des personnes **LGBTQIA+** 2022-2024 : sur les 16 mesures, 9 sont réalisées et 6 autres en cours ou partiellement mises en œuvre. Parmi les mesures réalisées, 1 campagne de sensibilisation et d'information au sujet des discriminations et violences vécues par les personnes LGBTQIA+, ainsi qu'1 recherche scientifique relative aux risques de précarité encourus par les personnes LGBT en matière de santé et de logement ;

- 168 opérateurs soutenus pour mener des **initiatives locales d'intégration** (6,825 millions €) 20 nouvelles ILI agréées (76 au total, 209 ETP, 8,332 millions €) qui grâce à l'accord non marchand 2021-2024 bénéficient aussi de mesures « bien-être » (337.440) ;

- 1 réforme pour garantir une plus grande accessibilité du **parcours d'intégration**, mais aussi une équité entre les bénéficiaires, une professionnalisation des services proposés et la pérennisation du financement ;

- **16.771 dossiers d'aide et/ou d'accompagnement de victimes de violences entre partenaires ou violences fondées sur le genre (96 % de femmes) ;**

- Évaluation du **Plan intra francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024** :

sur les 40 mesures wallonnes, 25 sont réalisées et 15 autres en cours ou partiellement mises en œuvre (budget total pour les 65 mesures du plan : 28.024.089 €) ;

- Diffusion de la campagne « **Et si c'était de la violence conjugale** », avec plus de 100.000 vues sur le compte LinkedIn du SPW IAS, 5.000 affiches envoyées à 1.300 partenaires en Wallonie et 60.000 badges « Ruban blanc » réalisés ;

- Une campagne de communication intitulée « **Vous êtes victime ou témoin de discrimination ? Que faire ? Qui contacter ?** » avec 75.000 brochures traduites en 9 langues et 5000 affiches distribuées à 1700 opérateurs en Wallonie ;

- Organisation des premières réunions du réseau de près de 50 fonctionnaires wallons désignés **référentes et référents** afin de soutenir l'intégration du genre dans toutes les compétences régionales et d'élaborer des politiques publiques plus inclusives et moins discriminatoires quant au genre.

“ SPW ÉCONOMIE, EMPLOI, RECHERCHE ”

Introduction

L'année 2024 a été marquée par d'importantes transformations au sein du SPW Économie, Emploi, Recherche (SPW EER). Réformes structurantes, modernisation des outils et des services, ajustements organisationnels : autant d'évolutions mises en œuvre pour mieux accompagner les entreprises et les travailleurs.

Sur la scène européenne, la **Présidence belge du Conseil de l'UE** a offert une opportunité précieuse de renforcer la visibilité des priorités wallonnes et de consolider les échanges internationaux.

En parallèle, une réflexion stratégique a permis de structurer des propositions d'orientations stratégiques en vue de la nouvelle législature. Ce travail a conduit à

la publication du **Mémoire 2024-2029 du SPW EER**, véritable feuille de route posant les bases d'une gouvernance modernisée et affirmant l'engagement du SPW EER comme force de proposition et d'exécution au service du nouveau Gouvernement. Ce document met l'accent sur la transition économique, sociale et bas carbone, la transformation numérique, l'efficacité de la gouvernance et le renforcement d'une approche partenariale.

Projets et politiques prioritaires

Au niveau transversal, citons :

- **L'engagement du SPW EER dans la Présidence belge du Conseil de l'UE**, avec l'organisation complète de 3 événements européens, la coorganisation de 13 autres, et la labellisation de 8 événements wallons. Plus de 5.000 participants issus de 59 nationalités ont été accueillis, mettant en avant 150 projets et acteurs wallons. La direction générale y a joué un rôle clé en contribuant à 7 documents officiels, dont 4 conclusions du Conseil et 3 textes stratégiques (Feuille de route de Liège, proposition de règlement, Déclaration de La Hulpe), reflétant les priorités belges et wallonnes en recherche, cohésion, économie et politique sociale.
- **La reconstitution de la cellule communication transversale**, ce qui a permis de relancer plusieurs actions clés, notamment la création de la page LinkedIn officielle en septembre 2024.
- **L'élaboration des feuilles de route de digitalisation 2024-2029**, définissant les priorités pour moderniser les services numériques.
- **La lutte contre la fraude**, mission essentielle de l'Inspection. La rigueur des contrôles a permis de mettre au jour des fraudes affectant plusieurs dispositifs du SPW EER garantissant ainsi une gestion plus transparente et équitable des aides publiques.

Chiffres 2024 :

- **1.700 contrôles menés par l'Inspection économique et sociale.**
- 460 dossiers analysés par la cellule des Amendes administratives, avec un total de 557.532 € d'amendes infligées.

Du côté de l'économie, il faut mentionner :

- **Le renforcement des aides aux entreprises**, avec l'adoption par le Parlement wallon des décrets modifiant les aides générales aux PME et aux grandes entreprises, ainsi que les aides GREEN. La validation des arrêtés réglementaires encadrant ces nouvelles aides par le Gouvernement wallon a permis de renforcer l'appui aux entreprises dans leur transition vers une économie plus durable.

Chiffres 2024 en termes de soutien au développement économique de la Wallonie :

- **115 millions € alloués pour accompagner 1.500 entreprises wallonnes dans leurs projets d'investissement.**
- **83 millions € consacrés à l'équipement de nouveaux parcs d'activités économiques, renforçant ainsi l'attractivité et l'aménagement du territoire.**

- **La révision du décret Clusters**, adopté par le Parlement wallon et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Cette réforme consolide le soutien au travail en réseau des entreprises wallonnes en instaurant des subventions quadriennales et

en mettant en place un contrat d'objectifs, coconstruit entre le SPW EER et les clusters, favorisant ainsi une approche plus stratégique et durable.

- **Le développement de l'économie sociale**, avec l'organisation d'une conférence d'experts lors de la Présidence belge du Conseil de l'UE et d'une réunion interministérielle rassemblant 20 ministres européens à Liège. Avec un nombre record de 19 États membres représentés officiellement, la Feuille de Route de Liège pour l'économie sociale dans l'Union européenne a été adoptée avec enthousiasme. Elle formule 25 recommandations à l'intention du Conseil de l'UE et de la Commission européenne. En parallèle, l'évaluation de la stratégie Alternativ'ES a permis de mesurer son impact et ses perspectives d'évolution.

- **Les avancées en matière de simplification administrative**, avec la suppression des cartes pour les ambulants et forains, facilitant leurs démarches professionnelles.

- **La réforme des indemnités compensatoires**, visant à mieux soutenir les entreprises confrontées à des contraintes spécifiques.

Chiffres 2024 :

Indemnités compensatoires (Wallinco) : 467 demandeurs indemnisés pour un montant total de 2.785.300 €.

- **La participation de la Wallonie à la première conférence de l'OCDE sur les politiques d'innovation orientées "Mission"**, le SPW y a partagé son expérience développée au travers de la S3 wallonne, considérée comme bonne pratique au niveau européen.

- **Le lancement de la programmation FEDER 2021-2027**, axée sur l'innovation, la transition numérique et la durabilité. Ce programme mobilise des fonds européens pour soutenir les entreprises et les infrastructures locales.

La gestion rigoureuse des aides issues du PNRR et du PRW, garantissant un soutien efficace aux entreprises et une allocation optimale des ressources.

- La participation de la Wallonie, via le SPW EER, au consortium européen **European Circular Economy Innovation Valley**, qui vise à connecter les écosystèmes d'innovation entre différentes régions. Ce projet ambitionne de transformer les chaînes de valeur industrielles pour les rendre plus circulaires et favoriser la transition vers une économie durable.

Chiffres 2024 :

- **FEDER 2021-2027 :**

230 millions € disponibles via les invests, SOCAMUT et BeFin dans le cadre de l'ingénierie financière.

- Clôture du FEDER 2014-2020 :

- 325 millions € de subventions pour prises de capital et emprunts octroyés par les invests, SOCAMUT et NOVALLIA.
- 53 millions € de subventions pour 70 projets d'accompagnement des PME et porteurs de projets.

Pour l'emploi et la formation professionnelle, mettons en avant :

- **La conférence Inclusion Numérique** organisée dans le cadre de la Présidence belge de l'UE.
- **Le Skills Summit (OCDE)**, un événement accueilli en Wallonie, facilitant les échanges internationaux sur l'évolution des compétences et des besoins en formation face aux transformations économiques.
- **La réforme des missions régionales pour l'emploi** afin d'adapter les dispositifs aux évolutions du marché du travail, ainsi que **la réforme des permis de travail**, qui simplifie les démarches, facilite l'emploi des travailleurs étrangers dans les secteurs en pénurie et renforce leur protection.

- La priorité donnée à **l'inclusion numérique**, qui s'est traduite par le développement des **ateliers EPN**, une collaboration renforcée avec Febelfin pour l'éducation financière digitale, et **la célébration des 20 ans des Espaces Publics Numériques**, marquant deux décennies d'engagement en faveur de l'accessibilité numérique en Wallonie. Ces structures jouent un rôle clé dans l'inclusion numérique, en permettant aux citoyens d'accéder à des outils et formations essentiels dans un monde de plus en plus connecté.

Chiffres 2024 :

La Wallonie compte désormais 217 EPN labellisés

- **Le renforcement du soutien à l'entrepreneuriat**, notamment féminin, avec le projet européen Grandis, offrant un accompagnement structuré aux femmes entrepreneures en Wallonie.

Enfin pour la recherche, notons :

- **L'élaboration de nouvelles conventions pour les aides Cootech**, renforçant ainsi le soutien aux entreprises technologiques et innovantes. Ce cadre renouvelé vise à simplifier l'accès aux financements et à structurer l'accompagnement des bénéficiaires.
- **Une analyse approfondie des Centres de Recherche Agréés (CRA)** afin d'adapter leur cadre réglementaire et renforcer leur impact sur l'innovation en Wallonie. Cette analyse fait suite à un audit des aides FEDER sur la programmation 2014-2020, qui avait souligné l'absence de lien entre le taux d'intensité des aides à la recherche et la taille des entreprises bénéficiaires, contrairement aux dispositifs existants pour les entreprises. L'objectif est d'évaluer les effets d'une prise en compte de cette dimension et d'optimiser les mécanismes de soutien. Cette réflexion s'inscrit dans une stratégie plus large de massification, visant à structurer davantage les CRA pour améliorer leur compétitivité, attirer plus de financements et accélérer la transition vers une économie fondée sur la connaissance et la technologie.

- **L'organisation de deux événements scientifiques d'envergure**, permettant de réunir et d'échanger avec la communauté scientifique.

Chiffres 2024 :

- Mons : mobilité des chercheurs (250 participants).
- Namur : tendances des technologies industrielles (400 participants).

Focus

Au niveau des **matières économiques**, le **nouveau site Économie** a été lancé fin 2024 pour améliorer l’accessibilité et la clarté des informations destinées aux entreprises et aux acteurs du secteur. Cette plateforme centralise les services et dispositifs de soutien, simplifiant les démarches. Dans cette continuité, un **compte LinkedIn** et une **newsletter** ont été créés pour renforcer la communication et assurer un suivi régulier des actualités et opportunités économiques en Wallonie.

Le pilotage et la mise en œuvre des **stratégies** du Gouvernement wallon en matière d’**économie circulaire (Circular Wallonia) et d’innovation (S3)** ont été poursuivis en coordonnant les acteurs, en assurant le suivi des subventions aux actions pilotes et en renforçant la communication autour de ces initiatives. **Deux outils de visualisation interactifs** ont été mis en ligne pour mieux comprendre ces stratégies, garantir la transparence des projets soutenus et valoriser les acteurs wallons impliqués :

- **L’Écosystème S3**, une cartographie illustrant les masses critiques de projets et d’acteurs et les interconnexions entre eux. D’ailleurs, en **novembre**, l’événement **“L’écosystème d’innovation en Wallonie”** a réaffirmé la **S3** comme cadre de référence de la politique de Recherche et d’Innovation en Wallonie.

Chiffres 2024 :

- **950 partenaires impliqués dans les 19 Initiatives d’Innovation Stratégique (IIS), collaborant sur 650 projets d’innovation.**
- 8 projets européens et d’internationalisation des IIS ont été sélectionnés.

- **L’Écosystème Circular Wallonia**, un outil qui structure l’économie circulaire wallonne autour de chaînes de valeurs stratégiques et d’un écosystème digital dédié pour faciliter les collaborations entre entreprises, centres de recherche et acteurs publics. Il intègre également une fonction de géolocalisation des initiatives pour renforcer la visibilité des projets circulaires en Wallonie. La DPR confirme la poursuite de cette stratégie, en capitalisant sur les acquis et en ciblant des secteurs clés à fort impact environnemental.

Chiffres 2024 :

Plus de 2.000 participants aux 30 événements de la Quinzaine de l’Économie Circulaire, confirmant l’intérêt croissant pour Circular Wallonia.

Pour le département de l’Emploi et de la Formation professionnelle, le **transfert des CFISPA** au 1^{er} juillet 2024 sous la responsabilité du SPW Emploi-Formation, auparavant gérés par l’AViQ, a permis de renforcer l’intégration de ces centres dans l’écosystème de l’emploi et de la formation en Wallonie. Destinés aux publics éloignés des formations classiques, ils visent une insertion professionnelle durable. Pour assurer une transition fluide, le dispositif a été repris à l’identique avec des ajustements légaux et techniques. Une rencontre le 6 juin a permis de présenter l’organisation, répondre aux interrogations et renforcer les liens avec les équipes du département.

Quelques autres chiffres sur le SPW EER

Concernant le **département de la Recherche et du Développement technologique**, celui-ci a organisé **INDTECH**, une conférence bisannuelle inscrite dans le cadre de la présidence tournante de l'UE en collaboration avec la Flandre, Bruxelles et la Commission européenne. Cet événement à Namur avait pour but d'échanger sur la double transition écologique et numérique de l'industrie. Cybersécurité, semi-conducteurs, matières premières critiques, fabrication avancée, industrie carboneutre et santé numérique étaient au cœur des discussions, mettant en avant des solutions pour une industrie européenne plus souveraine, durable et résiliente.

Chiffres 2024 :

400 participants à l'événement INDTECH.

Économie

En matière de soutien aux entreprises et à l'innovation :

- **67 projets d'accompagnement des PME et porteurs** de projets, menés par 16 opérateurs économiques, avec 35 millions € de subsides (2023-2025).

En matière de soutien direct aux entreprises :

- **Chèques-entreprises couvrant la création, la croissance, l'économie circulaire, le numérique, et la transmission : 2.531 dossiers traités, 15 millions € de subsides liquidés, 2 000 appels reçus et 2 500 tickets support gérés.**
- **Chèques innovation : 82 dossiers répartis entre 9 prestataires et 54 bénéficiaires, 203.853 € de subsides octroyés, 120 tickets supports gérés.**

Emploi – Formation professionnelle

Du côté de l'emploi, le **programme SESAM** (Soutien à l'Emploi dans les Secteurs d'Activités Marchands) a **permis la notification de 7.244 décisions**, avec un délai de prise en charge des dossiers inférieur à quatre semaines et un taux d'octroi de **85,46%**. Enfin, une cartographie des projets de **sensibilisation aux métiers porteurs d'emploi et STEAM** (Sciences, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) a été créée, intégrant dès son lancement **137 acteurs et 90 actions**. Cet outil structurant offre une vue d'ensemble inédite des initiatives en Wallonie, facilite la coordination des efforts, renforce la visibilité des projets et oriente plus efficacement vers les secteurs en demande de talents.

Recherche

La gestion des financements liés aux projets de recherche et d'innovation a été renforcée avec le traitement de **5.498 déclarations de créance**. Ce suivi rigoureux a permis d'assurer une bonne exécution des programmes de soutien, notamment :

- **630 déclarations de créance pour le Plan National pour la Relance et la Résilience (PNRR) et le Plan de Relance de la Wallonie (PRW).**

- **779 déclarations de créance pour les programmes FEDER 2021-2027**, soutenant des initiatives stratégiques en recherche et innovation.

- **4.089 déclarations de créance pour d'autres projets**, illustrant l'engagement du SPW EER à optimiser l'utilisation des fonds publics pour la recherche.

Des événements ont aussi été organisés pour les jeunes afin de promouvoir la recherche en Wallonie :

- **110 étudiants ont participé au défi de l'ODO 48H (Odyssée de l'Objet) pour concevoir un objet innovant en deux jours. 268 élèves** répartis en **35 groupes** sont d'ailleurs inscrits à **l'ODO 2024-2025** pour imaginer un objet original.

- **324 élèves belges**, dont 108 Wallons, ont pris part au challenge **CANSAT 2023-2024** pour concevoir et lancer un mini-satellite.

L'année 2024 du SPW Finances a particulièrement été marquée par l'emménagement de la presque totalité de ses services au sein du bâtiment CrossPoint situé à côté de la gare de Namur. Plus qu'un déménagement purement logistique, l'objectif était un rapprochement à la fois physique et symbolique entre les différents pôles qui composent cette jeune entité (pour rappel, le SPW Finances a été créé en 2021). Des **784 agents** que compte la structure, 520 sont désormais installés au sein de ce nouveau bâtiment.

La gestion budgétaire et comptable de la Wallonie

L'outil WBFIn-SAP est maintenant maîtrisé par un grand nombre d'intervenants du flux comptable. Cependant, des actions seront encore à mener en 2025 pour améliorer la prise en charge des dépenses du SPW.

Pour l'exercice 2024, la direction du Contrôle des dépenses du SPW Finances a comptabilisé **163.655 factures et demandes de subventions** pour un montant total de 17,603 milliards € (17.603.065.087 €). Le taux d'exécution des crédits de liquidations est donc de 91,99 % contre 92,60 % en 2023.

La direction de la Comptabilité des actifs immobilisés a, quant à elle, comptabilisé 7.532 factures qui enrichissent le patrimoine régional pour un montant total de 355,528 millions €, contre 285,236 millions € en 2023. Le SPW s'est donc « enrichi » de 24,6 % tandis que l'équipe dédiée a traité 12 % de factures en plus par rapport à 2022.

Depuis l'exercice 2022, la direction du compte régional réalise et édite le compte général de la Région sur base des données enregistrées dans l'application comptable WBFIn-SAP. La direction établit le bilan, le compte de résultats et le compte d'exécution du budget. Ces états financiers intègrent la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire. Grâce à ce compte général, la situation patrimoniale du SPW est mieux connue et permet aux décideurs d'orienter leurs actions.

A la fin de l'exercice 2024, le pied de bilan s'élèverait à 33,42 milliards € ¹, contre 32,9 milliards € en 2023 ; tandis que le compte de résultat affichait une perte de 2,67 milliards € contre 2,05 milliards € en 2023.

Résorber l'encours du Contentieux de Trésorerie

En 2023, l'un des objectifs premiers de la direction du Contentieux de la Trésorerie était de résorber l'important retard de paiements accumulé depuis de nombreuses années. Au vu des derniers chiffres, cette mission est proche d'être accomplie. Durant l'année 2024, l'équipe a traité 279 dossiers (représentant 826 ordonnances de paiement) de cet encours

historique pour un total de 1,364 millions € (1.364.633,92 €). Au 31 décembre 2024, cet encours est retombé à 2,340 millions € (2.340.474,18 €), soit un solde restant de 575 dossiers à traiter représentant 2.657 ordonnances de paiement. En 2024, l'encours a diminué de 36,84 %.

En 3 ans, c'est une diminution de 90,81 % de l'encours initial, soit 23,147 millions € (23.147.026,51 €), qui est constatée.

¹ Données chiffrées provisoires, extraites de WBFIn-SAP en février 2025 – les données définitives seront disponibles dès la clôture comptable terminée, soit au 30 juin 2025.

Au niveau budgétaire

- En 2024, les 2.424 articles budgétaires du budget régional wallon représentaient un montant global de plus de **21 milliards € de crédits d'engagement** et en crédits de liquidation.
- 667 arrêtés ministériels de reventilation de crédits (445 réallocations et 193 transferts) ont été produits, engendrant 3.685 mouvements d'articles budgétaires.
- 12.850 dossiers d'engagement ont été visés par l'Unité de Contrôle des Engagements (UCE).
- Au 1^{er} janvier 2024, l'encours hors section particulière représentait 6,839 milliards € avec des corrections d'écritures pour plusieurs centaines de millions €, améliorant ainsi la transparence budgétaire de l'institution régionale.

Les Comités d'acquisition

Au cours de l'année 2024, **1.852 actes authentiques ont été signés par les commissaires des Comités d'acquisition (CAI)** et **1.429 biens immeubles ont été estimés**. 1.096 nouvelles missions leur ont été confiées contre 1.779 missions clôturées, ce qui illustre bien l'effort des Comités d'être à jour et de chercher à respecter les délais annoncés.

La mise à jour de tous les dossiers des CAI a été réalisée sous l'application JOB, assurant ainsi une gestion plus efficace et transparente des activités.

Le pôle Fiscalité

En 2024, **plus de 3 milliards € de droits fiscaux ont été établis** (3,205 milliards €). Ce montant comprend en majeure partie les droits établis dans le cadre du précompte immobilier (2,142 milliards €). Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année passée qui trouve principalement son origine dans l'amélioration continue des dossiers de taxation et dans l'indexation des barèmes fiscaux.

Suite à l'établissement, plus de 5,041 millions d'invitations à payer ou d'avertissements-extrait de rôle ont été envoyés vers les redevables.

Ce qui représente 20.164 courriers envoyés par jour ouvrable. L'établissement est la première étape du cycle de vie d'une taxation de masse. Viennent ensuite la perception, le recouvrement et le traitement des réclamations.

En 2024, le SPW Finances a perçu 3,134 milliards € (3.134.657.039 €) de recettes fiscales. Une partie du montant perçu est reversé aux communes et aux provinces. C'est ainsi qu'en matière de précompte immobilier, le SPW Finances a reversé un montant de 1,214 milliards € (1.214.622.877 €) aux villes et communes (à ce montant, viennent s'ajouter 57.220.015 € en matière de fiscalité des véhicules) et 778,126 millions € (778.126.115 €) aux provinces.

Au cours de l'année 2024, **132.000 plans de paiement ont été octroyés** afin d'accompagner les redevables dans la régularisation de leur situation, contribuant ainsi à maintenir des relations constructives tout en assurant une gestion efficace de nos créances. De plus, 582.000 actes de recouvrement ont été générés, comprenant des rappels, des saisies, des mesures de garanties et des actions de recouvrement forcé via huissier, dans le but de récupérer l'encours impayé et de maximiser la récupération des recettes fiscales.

Ces actions ont permis de maintenir la pression nécessaire tout en respectant les normes légales et déontologiques en vigueur.

Soulignons que, malgré les résultats encourageants engrangés, le département du Recouvrement poursuit ses efforts avec détermination afin de récupérer l'ensemble de l'encours exploitable et en mettant en œuvre des stratégies adaptées aux spécificités de chaque dossier. L'objectif permanent étant d'optimiser la récupération des créances fiscales tout en préservant une relation de qualité avec les usagers.

Quant au contentieux fiscal, 14.499 dossiers de réclamations administratives ont été clôturés pour l'essentiel par des décisions administratives.

Le contentieux judiciaire a notamment assuré la gestion et la défense des intérêts de la Région dans 631 dossiers devant tous types de juridictions, du Tribunal de Première Instance à la Cour constitutionnelle.

Quant au Support juridique, outre l'élaboration de manuels et d'avis juridiques, il a assuré 105 formations à destination d'un total de 725 agents participants.

Les services de première ligne

En 2024, **plus de 5,7 millions de courriers ont été envoyés aux redevables (invitations à payer, avertissements-extrait de rôle, rappels, contraintes, etc.)**.

Depuis 2022, les redevables qui le souhaitent ont pu recevoir leur avertissement-extrait de rôle (AER) en matière de précompte immobilier de façon dématérialisée via leur eBox. Dès lors, 430.306 AER ont été envoyés via ce nouveau canal digital.

De tels envois suscitent de nombreuses sollicitations de la part des usagers. La 1ère ligne du pôle Fiscalité a comptabilisé, en 2024, **614.967 interactions avec les usagers** dont :

- 89.036 appels traités par le call center ;
- 23.130 rendez-vous assurés via les permanences Fiscalité en guichet
- 94.042 courriers reçus ;
- 275.318 courriels reçus sur la boîte mail Fiscalité.

Depuis 2022, le SPW Finances dispose de son propre site internet permettant de diffuser une information sur les matières fiscales mais également sur le budget de la Wallonie, la gestion de la dette, les nouveautés en matière de facturation ou encore les immeubles mis en vente par les Comités d'acquisition. En 2024, le site a comptabilisé plus de 866.592 visites avec un pic de 117.268 visites en octobre 2024 dû à l'envoi massif d'avertissements-extrait de rôle en matière de précompte immobilier.

Le site du SPW Finances, tout comme le portail de la Wallonie, mettent en avant les démarches en ligne. En 2024, ce ne sont pas moins de **124.442 démarches en ligne qui ont été introduites via Mon Espace**, soit une augmentation de plus de 20.000 démarches par rapport à l'année précédente !

Une digitalisation qui se poursuit donc, mais toujours couplée à la volonté de rester disponible pour l'ensemble de la population, et ce, au travers de canaux de communication variés et adaptés aux besoins spécifiques de chacun(e).



SPW – RAPPORT D'ACTIVITÉS

SPW | Éditions – Secrétariat général

département de la Communication

Place Joséphine-Charlotte, 2 | 5100 Namur (Jambes)

ÉDITRICE RESPONSABLE : Sylvie MARIQUE, Secrétaire générale